

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 30 JANVIER 2026**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :	
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	11
Procurations :	3
Absente :	1

L'an deux mille vingt-six et le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie Madame à BEILLA-PANTEL Emilie à Madame Sandrine CONSTANT, Madame GOEURY Béatrice à Madame SOULIER Anne.

Absente : DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

**10 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 -
PROGRAMME DE VALORISATION ET DE DECOUVERTES DES ETANGS DU
GALIER.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant la volonté de la commune de valoriser le site naturel des **étangs du Galier**, situé en entrée de bourg, en lien direct avec la Limagnole ;

Considérant l'intérêt paysager, environnemental, pédagogique et touristique du projet intitulé « **Valorisation et de découvertes des étangs du Galier** », tel que défini dans le dossier d'avant-projet ;

Considérant que ce projet vise à créer un espace de nature accessible à tous, favorisant la biodiversité, les mobilités douces, les usages pédagogiques et les pratiques de loisirs, tout en respectant les milieux naturels existants ;

Considérant l'attractivité du site pour les habitants, les visiteurs et les randonneurs, notamment les usagers du **GR65 (chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle)** ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que ce projet comprend notamment :

- la requalification paysagère des étangs et de leurs abords,

- la création de cheminements doux et d'une voie verte,
- l'installation de mobiliers, d'espaces de découverte et d'observation de la nature,
- la valorisation écologique et patrimoniale du site.

pour un montant estimatif de : 449.174,90€ HT

Le plan de financement est le suivant :

Désignation	%	€ HT
État (DETR, DSIL, Fond Vert...)	20.00%	89 834,98
Agence Adour Garonne	20.00%	89 834,98
Région	20.00%	89 834,98
Département	20.00%	89 834,98
Autofinancement	20.00%	89 834,98
TOTAL	100	449 174,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à (vote) :

- **Approuve** le principe du projet « Projet de valorisation et de découvertes des étangs du Galier » ;
- **Approuve** les montants estimatifs des travaux, soit :
 - 449 174,90 € HT pour la tranche ferme,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la poursuite du projet, notamment les études, procédures administratives et demandes d'autorisations ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention mobilisable, notamment au titre de la **DETR**, ainsi que tout autre financement public ;
- **Inscrit** l'opération dans la programmation pluriannuelle des investissements de la commune.

Le Maire,

Samuel SOULIER

